



Notice explicative du projet N°7.31

Acquisition d'un radar pédagogique solaire par la commune du Roncenay Authenay

Fiche-dispositif N°7 : amélioration de la qualité des services à la population dans une démarche de développement durable

Comité de Programmation du 30 mars 2015

I. DESCRIPTIF DU PROJET

1. Présentation du projet

➤ **Contexte :**

Le Roncenay-Authenay, commune de la Communauté de Communes du Pays de Damville est composée de plusieurs hameaux. Elle est traversée entre autres par les routes départementales 45 et 833, reliant la commune à Damville. Ces 2 axes ont la particularité de desservir des arrêts du car de ramassage scolaire, ainsi que la déchetterie, très fréquentée, pour la D45. Les élus comme les habitants font le constat de nombreux excès de vitesse, particulièrement dangereux à proximité de ces points d'arrêt du transport scolaire.

Pour tenter de résoudre cette situation, la commune a fait appel aux forces de police pour verbaliser les automobilistes en faute. Face à l'absence de réaction des forces de l'ordre, la commune est décidée à prendre des mesures destinées à ralentir le trafic. Toutefois, elle ne souhaite pas pour l'instant installer des équipements lourds (type ralentisseur) qui ne sont pas de nature à privilégier le développement durable. Par ailleurs, la commune souffrant de restrictions budgétaires comme les autres collectivités, un tel investissement est de moins en moins souhaitable. Enfin, si les élus du Roncenay-Authenay auraient pu s'orienter sur des ralentisseurs en caoutchouc, moins cher et ayant une faible empreinte sur l'environnement, ils doutent de l'efficacité de telles mesures.

Les élus préfèrent donc installer 2 radars pédagogiques à énergie solaire aux entrées de la commune sur la D45 et la D833, où la plupart des excès de vitesse sont constatés, afin de faire prendre conscience aux automobilistes de la vitesse effective à laquelle ils roulent.

➤ **Objectifs du projet :**

- Améliorer la sécurité des habitants du Roncenay-Authenay, surtout des enfants
- Faire prendre conscience aux automobilistes de la vitesse à laquelle ils circulent
- Maîtriser les coûts de fonctionnement de ce dispositif

➤ **Public ciblé (statut, nombre) :**

- Habitants du Roncenay-Authenay
- Automobilistes traversant la commune du Roncenay-Authenay

➤ **Contenu :**

Le choix s'est rapidement porté sur un radar solaire non relié au système électrique pour 3 raisons :

- L'effet positif pour le développement durable
- L'absence d'augmentation de la facture d'électricité pour la commune due à ces radars
- La dispense pour la commune de réaliser des travaux lourds pour relier ces radars au réseau électrique

L'installation des radars nécessite 2 dépenses précises :

- L'acquisition des 2 radars
- La pose des radars par le prestataire retenu

Les radars sont équipés d'un panneau solaire de 130 watts, soit une puissance de rechargement en condition optimale (plein soleil) de 6 A/h. Cette alimentation est complétée par 2 batteries par radar de 18 A/h, ce qui assure en moyenne 120 heures d'autonomie complète sans luminosité, c'est-à-dire 5 jours sans aucune lumière dans l'hypothèse où le radar fonctionnerait en permanence. Comme ce n'est pas le cas, on estime l'autonomie à 15-20 jours.

Au niveau de la consommation, les radars sont équipés de diodes dernières générations avec une haute luminosité et basse consommation : en veille 0,08 A/h, lors de l'utilisation maximale 0,35 A/h. En fonction de l'état de la batterie et de l'alimentation par les cellules photosensibles, la consommation des LED s'adaptent et si besoin, seule la vitesse des véhicule est affichée (les messages d'alerte aux automobilistes lorsque la vitesse est excessive sont désactivés).

Ces radars permettent également de collecter des données sur un ordinateur (nombre de véhicules, vitesse, horaires) permettant notamment de mesurer l'efficacité de ce dispositif.

➤ **Calendrier de réalisation (déclinaison des étapes) :**

- Février 2015 : décision des élus de se doter d'un radar pédagogique
- Mars 2015 : choix du prestataire
- Avril-Mai 2015 : installation

2. Localisation de l'opération

➤ **Lieu de réalisation de l'opération :**

- Commune du Roncenay-Authenay

➤ **Zone géographique d'où proviennent les bénéficiaires :**

- Le Roncenay-Authenay
- Commune d'origine des automobilistes contrôlés par le radar pédagogique

II. EVALUATION DU PROJET

➤ **Indicateur(s) de réalisation (moyens mis en œuvre à travers l'action) :**

1. Nombre de véhicules contrôlés par le radar par jour : 3 500 pour la D833, 1 500 pour la D45

➤ **Indicateur(s) de résultats (effets attendus) :**

1. Part de la diminution des excès de vitesse : 50 %
2. Energie économisée par an : 100%

➤ **Critères de notation**

Partenariat/Concertation :

Les élus ont contacté plusieurs entreprises de radars à énergie solaire pour comparer les caractéristiques techniques. Les discussions, tant au niveau des aspects techniques que du prix ont été intenses.

Caractère pilote/Innovation :

Si cet outil apparaît progressivement au bord des routes françaises, il reste encore peu présent sur celles du Pays d'Avre, d'Eure et d'Iton. Il en va de même pour l'alimentation solaire : quelques communes seulement en sont équipées.

Diagnostic ascendant :

- *Qui a réalisé le diagnostic/constat ?* Les élus du conseil municipal
- *Comment ?* Sur la base de leurs observations et de celles des habitants
- *A quelle échelle ?* A l'échelle de la commune dans son ensemble (hameaux compris)
- *Un document a-t-il été réalisé ?* Il n'y a pas eu de document à proprement parler mais plutôt des discussions, notamment lors des conseils municipaux, sur l'opportunité d'un tel outil, sur la base d'un rapide diagnostic de la commission sécurité.

Social :

Cette opération contribue à l'amélioration du cadre de vie des habitants du Roncenay-Authenay. Par ailleurs, elle a vocation à sensibiliser les automobilistes plutôt qu'à les sanctionner.

Ecologie/Environnement :

Par l'alimentation solaire de jour, cet équipement est source d'économie d'énergie, il contribue donc à la diminution des gaz à effet de serre ou des autres énergies non renouvelables du mix énergétique français.

Economie :

Le projet permet de réaliser une légère économie sur la consommation électrique annuelle de la commune (de l'ordre de 100 €/an) par rapport à un radar non solaire. La performance énergétique des nouveaux matériels installés est ainsi démontrée.

PLAN PREVISIONNEL DE FINANCEMENT DU PROJET

Nature des dépenses	Montant HT
Fourniture et pose de radars pédagogiques solaires	5 880,00 €
Coût prévisionnel du projet	5 880,00 €

Financement d'origine publique	Montant en €
<i>Financeurs publics sollicités</i>	
Etat	0 €
Conseil Régional	0 €
Conseil Général	0 €
Autres (commune, PNR, EPCI...)	0 €
<i>Autofinancement : maître d'ouvrage public</i>	
Sous-total contrepartie nationale	2 646,00 €
Financements européens (FEADER)	3 234,00 €
Sous-total financements publics	5 880,00 €

Financement d'origine privée	Montant en €
Autofinancement : maître d'ouvrage privé	0 €
Autofinancement public non co-finançable	0 €
Autres financeurs privés	0 €
Sous-total financeurs privés	0 €

Recettes prévisionnelles générées par le projet	Montant en €
Sous-total recettes prévisionnelles	0 €

TOTAL = coût général du projet	5 880,00 €
---------------------------------------	-------------------